

# PR-462

22 mars 2006

## **Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 36 858,24 francs.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération. La pataugeoire du parc Mon-Repos a été construite dans le courant de l'année 2000 et sa mise en exploitation effective date de la même période.

### **Boucllement de compte avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 36 858,24 francs destiné à couvrir des dépenses supplémentaires**

PFQ 90.68 (18<sup>e</sup> PFQ) Crédit extraordinaire de 260 000 francs destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos.

Crédit voté par le Conseil municipal le 11.11.1998 (arrêté PA-383)	Fr. 200 000,00
Crédit complémentaire voté par le Conseil municipal le 19.04.2000 (arrêté PR-41)	<u>60 000,00</u>
Crédit total	260 000,00
Dépense totale	<u>296 858,24</u>
Différence	36 858,24

Ce dépassement de crédit se justifie par des travaux supplémentaires de menuiserie, serrurerie, plomberie, électricité, ainsi que divers aménagements du pourtour de ladite pataugeoire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 36 858,24 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la construction de la pataugeoire du parc Mon-Repos.

*Art. 2.* – Les annuités d’amortissement du crédit seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l’article premier.